

Saint Jean de la Ruelle



Ville du Val de Loire, sur la rive nord du fleuve, Saint Jean de la Ruelle est située au cœur de l'agglomération orléanaise.

Autrefois appelée Athos, la ville devint Saint Jean après la construction de la première église. On ajouta « de la Ruelle » à cause d'un chemin qui reliait la rue principale à l'église paroissiale où l'on vénérât Saint-Jean-Baptiste.

Au long du fleuve, le chemin de halage, belle promenade verte qui longe le terrain de camping, rappelle que Saint Jean de la Ruelle tout comme Orléans sa voisine, est, selon le mot de Péguy « *au Pays de la Loire* ».

En 1954, Saint Jean de la Ruelle comptait 3 802 habitants et depuis 1982 on en dénombre environ 17 000.

Ville ouverte sur l'extérieur, elle est jumelée avec les villes d'Amposta en Espagne, Gommern en Allemagne et Niepolomice en Pologne.

Avec ses équipements sportifs et culturels, Saint Jean de la Ruelle offre des loisirs à la carte. De mai à septembre, le Kiosk, dans un parc de verdure, est un lieu privilégié pour les animations (musique, spectacles...). Le centre aquatique, avec sa piscine à vagues et son toboggan de 55 mètres, sa pataugeoire, ses espaces sportifs, propose de multiples animations.

CAMPING MUNICIPAL GASTON MARCHAND *

SAISON 2019

Tarif journalier

- Emplacement tente, caravane 4 €
- Véhicule 3 €
- Camping-car 7 €
- (*emplacement + véhicule*)
- Campeur de 7 ans et plus 5 €
- Campeur de moins de 7 ans 4 €
- Branchement électrique 4 €
- Animaux (à jour de vaccination) 2 €
- Visiteur 2 €
- Groupe (centre de loisirs, centre de vacances), saisonniers (sur justificatif, séjour supérieur à 1 semaine) 60 % du tarif campeur
- Garage mort juillet, août (semaine) 15 €
- Taxe de séjour 0,20 € (adulte hors Orléans métropole)
- Jeton lave-linge OU sèche-linge 3 €
lave-linge ET sèche-linge 5 €
- Location vélo à la journée 10 € (avec caution de 150 €)
- Location casque 1 €
- Location siège enfant (25kg max) 3 €

Douches chaudes gratuites

CHAUFFAGE ELECTRIQUE INTERDIT



Ville de Saint Jean de la Ruelle

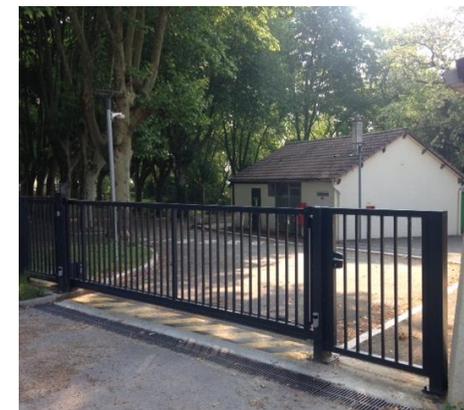
Sur les bords de la Loire
à Saint Jean de la Ruelle



CAMPING MUNICIPAL

GASTON MARCHAND

1 étoile



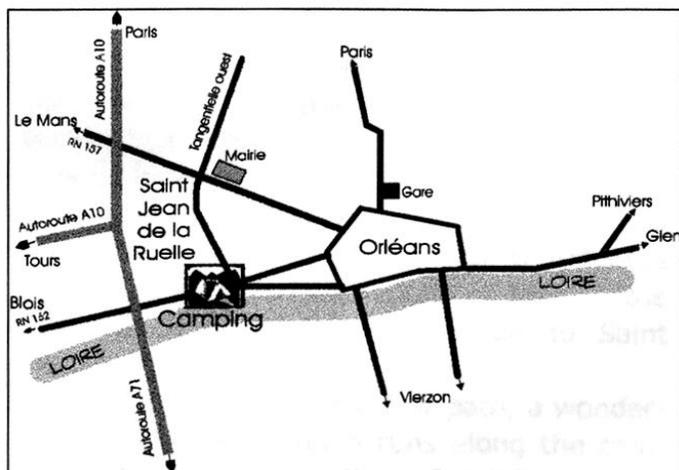
Rue de la Roche (D2152)
45140 Saint Jean de la Ruelle

☎ 02.38.88.39.39

camping@ville-saintjeandelaruelle.fr

Avec ses 32 emplacements ombragés, le camping de Saint Jean de la Ruelle vous accueille du vendredi 21 JUIN au lundi 23 SEPTEMBRE 2019, midi

Accès par la D 2152, à 2 km du centre d'Orléans sur les bords de la Loire



NOS HORAIRES

- Heures d'ouverture du camping : de 7h30 à 10h30 et de 15h30 à 21h. Le portail est fermé en dehors de ces heures. Sortie possible par digicode. (Le silence doit être total entre 22h et 7h).

INSCRIPTION ET REGLEMENT

- L'inscription se fait à l'accueil sur présentation d'une pièce d'identité, en remplissant une fiche, et en indiquant le numéro de l'emplacement.

- Le paiement s'effectue à l'arrivée. Pour un séjour de longue durée, le paiement s'effectue chaque semaine, le premier paiement étant effectué le jour de l'arrivée.

SE RENDRE A ORLEANS

- En bus TAO (n° 17) l'arrêt Maréchal Leclerc se trouve devant le lycée, descendre à l'arrêt Pont de l'Europe pour continuer en tram ligne B. Pour le retour (bus n° 17) direction La Chapelle Saint Mesmin. En tram, ligne B arrêt Georges Pompidou.

- A pied le centre d'Orléans est à 2 km, prendre le chemin de halage à droite du camping et aller jusqu'au 2^{ème} ou 3^{ème} pont sur la Loire.

NUMEROS DE TELEPHONE UTILES

Mairie : 02.38.79.33.00

Office de Tourisme : 02.38.24.05.05

SAMU : 15 Police : 17 Pompiers : 18

Garages auto :

- Leader Diffusion Centre, 114 avenue G. Clémenceau 02.38.43.88.13

- Sonis, 1 rue C. Beauhaire : 09.81.71.63.46

- Chaises, 12 rue de Locy : 02.38.88.39.23

- Dep Express 9 allée J. Genet 02.38.73.80.00



Un site ombragé

A partir du camping :

- promenades à pied sur les sentiers de la Loire
- randonnées VTT
- promenades sur la Loire en canoë, tél. pour réservation : ACKVL 02.38.64.98.85

CONSIGNES DE SECURITE

En cas d'évacuation, vous serez alerté par porte-voix. Respectez les consignes suivantes :

1. gardez votre calme ;
2. emportez vos papiers d'identité, votre argent et vos objets précieux ;
3. le responsable du terrain de camping vous indiquera si vous pouvez prendre votre véhicule et votre matériel ;
4. empruntez l'itinéraire de repli, suivez les flèches dans le sens de l'évacuation.

Rejoignez les zones de regroupement prévues sur le terrain de camping (pour l'évacuation) :

- à l'extérieur du camping devant la grille d'entrée ;

- près du bâtiment du club de canoë.

En cas d'urgence, un téléphone de secours est à votre disposition à l'accueil (sous le préau).

